

6. Should a Responsibility Centre manager (or an appropriate designate) be unwilling to accept full responsibility for the equipment in his or her work unit, that equipment will be recovered by MISX and reassigned to other users.

7. All newly acquired microcomputer hardware/software purchased with departmental funds will be channelled through MISX so that it can be assigned an inventory number, recorded in the MISX master inventory file, and included on the appropriate Responsibility Centre Distribution Account before it is delivered to a Responsibility Centre.

8. Responsibility Centres should not "store" unused microcomputer hardware/software items. All such items will be returned to the MISX Microcentre for redistribution or disposal when they are no longer required by the Responsibility Centres. They must not be transferred directly from one Responsibility Centre to another without written advice to, and approval from, MISX, and remain the financial responsibility of the original user/Responsibility Centre until they are formally transferred to a different Distribution Account.

9. This new policy will go into effect in each Responsibility Centre when it receives its new microcomputer Distribution Account from MISX. The Distribution Account will be compiled from the loan agreement forms (Form EX1114) now held by MISX. Copies of loan agreements will be provided to

6. S'il advient qu'un gestionnaire d'un centre de responsabilité (ou un autre responsable désigné) ne veuille pas accepter la pleine responsabilité de l'équipement dans son unité de travail, MISX reprendra possession du matériel et le redistribuera à d'autres utilisateurs.

7. Tous les micro-ordinateurs et logiciels récemment achetés avec les fonds du Ministère seront acheminés par MISX afin de recevoir un numéro d'inventaire, après quoi ils seront enregistrés dans le dossier d'inventoriage principal de MISX et inclus dans le compte de distribution du centre de responsabilité approprié avant d'être livrés à ce dernier.

8. Les centres de responsabilité ne devraient pas "garder en stock" les micro-ordinateurs et les logiciels inutilisés. Tous ces articles devront être restitués au Centre de micro-ordinateur de MISX où ils seront redistribués ou bien supprimés s'ils ne sont plus demandés par les centres de responsabilité. Ils ne doivent pas être transmis directement d'un centre de responsabilité à un autre sans que MISX en soit notifié par écrit ou ait donné son approbation, et ils demeurent la responsabilité financière de l'utilisateur ou du centre de responsabilité original jusqu'à leur transfert officiel à un autre compte de distribution.

9. Cette nouvelle politique entrera en vigueur dans chaque centre de responsabilité lorsque ce dernier aura reçu de MISX son nouveau compte de distribution. Celui-ci sera compilé à partir des formulaires de contrat de prêt (formulaire EXT-1114) actuellement détenus par MISX. Les centres de